

## Informations générales :

### Brevet SSO d'assistante en prophylaxie – ASP-26-015

Vous êtes intéressé-e par une admission au brevet SSO d'assistante en prophylaxie à l'OrTra Neuchâtel santé-social.

Vous trouverez en annexe des informations sur le prochain cours.

22 candidat-e-s au maximum sont admis-e-s à l'examen d'admission selon la date de réception du dossier de candidature. Les 15 candidat-e-s ayant obtenu les meilleurs résultats seront admis-e-s pour l'entrée en formation.

La direction de l'école décide de l'accès à l'examen d'admission.

### Conditions d'admission

Pour être admis à un cours de formation complémentaire d'assistant-e en prophylaxie, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Certificat fédéral de capacité d'assistante dentaire.
- Activité professionnelle d'au moins un an en tant qu'assistante dentaire à 80% ou équivalent.
- Autorisation de l'OFSP d'effectuer des radiographies en cas d'apprentissage de deux ans en tant qu'assistante dentaire.
- Réussite de l'examen d'admission.
- Place de stage dans un cabinet dentaire où un accompagnement et un contrôle par le-la responsable de stage ou l'hygiéniste dentaire sont garantis.

***Pour les diplômes de formation étrangers, une reconnaissance d'équivalence par le SEFRI doit également être soumise.***

### Inscription

**22 candidat-e-s au maximum sont admis-e-s à l'examen d'admission.**

Veuillez envoyer votre **dossier d'inscription complet**, accompagnée des copies des certificats d'examen requis, à l'adresse suivante :

Par courriel : [Ortra@ne.ch](mailto:Ortra@ne.ch)

Ou par courrier postal : OrTra Neuchâtel santé-social  
Monsieur Jeremy De Luigi  
Puits-Godet 8a  
2000 Neuchâtel

## Quels documents doivent être joints à l'inscription ?

- Formulaire "Inscription à l'examen d'admission du brevet SSO d'assistante en prophylaxie".
- Formulaire "Attestation du-de la responsable de stage".
- Lettre d'accompagnement **manuscrite** dans laquelle vous décrivez votre parcours professionnel jusqu'à présent. Cette lettre contient également une brève description des raisons pour lesquelles vous vous intéressez à cette formation et de ce que vous attendez concrètement de cette formation complémentaire.
- 1 photo d'identité récente 25 x 35 mm (noter le nom et le prénom au dos).
- Copie du certificat fédéral de capacité d'assistante dentaire / équivalence SEFRI pour les diplômés étrangers.
- Copie de l'autorisation de radiologie OFSP (apprentissage de deux ans d'assistante dentaire).
- Attestation-s ou certificat-s de travail mentionnant que le-la candidat-e a exercé la profession d'assistant-e dentaire durant au moins un an à taux d'activité moyen d'au moins 80 %. En cas de taux d'activités inférieur, l'admissibilité à la formation sera évaluée par l'OrTra Neuchâtel santé-social.
- Si l'établissement de stage n'est pas dirigé par un membre de la SSO et qu'aucun des médecins-dentistes responsables du-de la stagiaire n'est membre de la SSO, le cabinet doit obtenir une reconnaissance en tant qu'établissement de stage par la CPAD en complétant le formulaire "[Autodéclaration de l'établissement de stage](#) (cabinets dentaires non membres de la SSO)" - sous la rubrique **Documents** - à envoyer à l'adresse suivante : [communication@sso.ch](mailto:communication@sso.ch).  
Le cas échéant, l'inscription du-de la candidat-e est admise sous réserve de la validation de cette reconnaissance.

### Mesures de compensation visant à pallier une situation de handicap (BEP) durant les examens :

- Fournir une demande écrite portant sur les mesures à prendre durant les examens, bilan actuel établi par un-e spécialiste, daté de moins de deux ans, éventuellement attestation des mesures d'appui durant la formation professionnelle initiale.

Chaque demande est examinée individuellement. L'OrTra accorde les mesures sur la base de la [recommandation](#) de la CSFP.

## **Examen d'admission**

L'examen d'admission aura lieu le **samedi 15 août 2026** dans les locaux de l'OrTra Neuchâtel santé-social à Neuchâtel. L'examen d'admission se compose de trois parties :

### Examen écrit

Les questions portent sur les connaissances générales, la médecine dentaire et la médecine générale.

Le niveau de connaissances doit correspondre à celui de l'examen de fin d'apprentissage.

### Test d'aptitude pratique

Vous éliminerez du "tartre" sur un modèle à l'aide d'un détartreur. Vous pourrez ainsi vous faire une première idée de vos compétences manuelles.

### Entretien d'introduction

Lors d'un entretien avec deux expert-e-s d'examen de l'OrTra Neuchâtel santé-social, vos capacités et votre aptitude à devenir assistant-e en prophylaxie, ainsi que la situation de stage, seront évaluées.

La situation de stage est évaluée en termes d'encadrement et de suivi.

Nous attendons que le stage soit discuté en détail avec le-la responsable de stage au préalable.

## **Structure du cours journée**

### **Journées d'introduction**

Les journées d'accueil servent à faire mutuellement connaissance et à s'initier à la formation complémentaire. Toutes les informations sur le déroulement du cours et un premier bloc théorique sont donnés lors des journées d'introduction.

### **Première partie pratique et théorique du cours**

La première partie du cours permet d'acquérir les connaissances techniques nécessaires et les bases pratiques pour travailler sur les patients. Le cours dure 10 jours et comprend le travail sur modèle, le traitement mutuel l'un sur l'autre puis le traitement de patients ainsi que l'enseignement des bases théoriques.

### **Examen intermédiaire clinique**

À l'issue de la première partie du cours, **vendredi 30 octobre 2026**, vous passerez un examen intermédiaire clinique, dont la réussite est une condition préalable à l'admission au stage.

### **Examen intermédiaire théorique**

L'examen intermédiaire théorique (sous forme de QCM) aura lieu le **jeudi 3 décembre 2026** dans les locaux de l'OrTra Neuchâtel santé-social à Neuchâtel.

## **Stage**

Après les deux premières semaines de cours, vous effectuez un stage de six mois dans le cabinet de votre employeur. La réussite de l'examen intermédiaire est une condition préalable au stage. Au cours de ce stage, vous traiterez 150 patients sous la surveillance et les instructions du médecin-dentiste responsable de stage et/ou d'une hygiéniste dentaire.

Les traitements peuvent débuter à l'issue de l'examen intermédiaire clinique de manière à optimiser la planification du stage et seront comptabilisés dans le total des 150 traitements. Le stage reste conditionné par la réussite de l'examen intermédiaire écrit.

Un-e intervenant-e effectuera une visite au sein du cabinet pendant le stage, afin d'évaluer le déroulement de votre activité pratique.

## **Journée de répétition**

Pendant le stage, vous aurez à nouveau l'occasion d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques que vous avez acquises lors d'une journée de révision.

Il y aura un échange d'expérience et les questions qui se posent lors du stage seront clarifiées. La journée de révision sert également de préparation à l'examen final.

## **Deuxième partie pratique et théorique du cours**

La deuxième partie du cours dure 5 jours ouvrables et sert à vérifier les compétences pratiques acquises pendant le stage et à se préparer à l'examen final.

## **Examen final**

Lors de l'examen final, vos compétences théoriques et pratiques seront évaluées sur la base d'un traitement que vous aurez effectué de manière autonome sur un patient. De plus, un-e expert-e vous interrogera oralement sur des domaines de la théorie.

Après avoir réussi l'examen, vous obtiendrez le brevet d'assistante en prophylaxie SSO et serez ainsi habilitée à travailler sur des patients en tant qu'assistante en prophylaxie, sous la surveillance et la responsabilité d'un médecin-dentiste, conformément aux directives en vigueur en Suisse.

## **Lieu du cours**

Le cours a lieu selon l'horaire dans les locaux de l'OrTra Neuchâtel santé-social à Neuchâtel.

## **Frais de la formation complémentaire**

Examen d'admission (facturé dès inscription validée)	250.00	CHF*
Frais de cours (sans instruments ni contre-angle)	7'100.00	CHF*

\*Aucun échelonnement de paiement possible.

### Conditions de désistement et de remboursement de l'examen d'admission

Toute demande de désistement à l'examen d'admission doit impérativement être notifiée par écrit - courriel - adressé à l'OrTra Neuchâtel santé-social, la date d'envoi du message faisant foi.

- Désistement notifié plus de 20 jours calendaires avant la date de l'examen, il sera procédé au remboursement de 50 % des frais d'inscription acquittés.
- Désistement notifié moins de 20 jours calendaires avant la date de l'examen, la totalité des frais d'inscription demeure due. Aucun remboursement ne pourra être exigé.
- En cas d'empêchement dûment justifié par la transmission d'un certificat médical, adressé par courriel dans 10 jours suivant la date de l'examen d'admission, l'OrTra Neuchâtel santé-social se réserve le droit d'examiner la situation et d'accorder, à titre exceptionnel, un remboursement partiel.

Aucune demande formulée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.

### Dates des cours

#### Session : ASP-26-015

Examen d'admission	Sa	15 août 2026
Journées d'introduction	Je/Ve/Sa	10, 11 et 12 septembre 2026
Semaine de cours 1	Lu - Ve	19 au 23 octobre 2026
Semaine de cours 2	Lu - Ve	26 au 30 octobre 2026
Examen intermédiaire	Je	3 décembre 2026
Journée de révision	Sa	20 mars 2027
Semaine de cours 3	Lu - Ve	10 au 14 mai 2027
Examen final	Ve	25 juin 2027
Remise des titres	Je	8 juillet 2027 (provisoire)

### Renseignements/Secrétariat

Pour toute question relative à l'inscription ou à la formation complémentaire, veuillez contacter :

OrTra Neuchâtel santé-social  
Jeremy De Luigi  
Puits-Godet 8a  
2000 Neuchâtel  
[Ortra@ne.ch](mailto:Ortra@ne.ch)  
032 886 69 51

**Pour toute correspondance, nous vous prions de mentionner le numéro de session du cours.**